

## DELIBERATION CESECC 2023/09 PORTANT ORGANISATION D'UN SEMINAIRE AVEC LES MANDANTS

SEANCE DU 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, à Ajaccio, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

### Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTA Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MAURIN Aurélie, MIAS Patrick, MINEO Fabien, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, RAMACCIOTTI Pierre-Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTINI Marcel, SAVELLI Jean-Pierre, SUSINI Jean-Dominique.

### Etaient absents et avaient donné pouvoir :

AIELLO Antoine à NICOLI Marie-Jeanne, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange à SALVATORI Marie-Josée, CASABIANCA Charles à FEDI Marie-Jeanne, SALDUCCI Valérie à O'BINE Pat, VITALI Pierre à CASABIANCA François.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente.

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R4422-14 ;

**Vu** le règlement intérieur du CESECC adopté le 20 juillet 2020, modifié les 24 novembre 2020 et 23 mai 2023 ;

**Vu** les arrêtés de composition et de désignation, respectivement R20-2018-01-23-001 du 23/01/2018 et R20-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 ;

**Vu** la charte de bon fonctionnement du CESEC de Corse adoptée le 28 juillet 2021.

### Après en avoir délibéré

#### Article 1<sup>er</sup> :

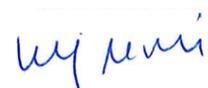
Décide d'organiser, le 07 novembre 2023, un séminaire ouvert aux structures présentes et représentées au CESEC pour présentation et échanges autour de l'activité du Conseil.

#### Article 2 :

**Autorise** la prise en charge des frais afférents à l'organisation de cet événement. Ces frais seront imputés sur le budget du CESECC, chap. 930 ; programme N6114 ; compte 6234, dans les conditions telles que prévues aux délibérations n° 18/373 AC, n° 19/164 AC et n°22/108 CP.

Ajaccio, le 24 octobre 2023

La Présidente du CESECC,



Marie-Jeanne NICOLI